CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clients professionnels · En vigueur au 27 octobre 2026

VENDEUR

SAS FARMTEK, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 881 599 971, SIRET 881 599 971 00028, TVA intracommunautaire FR59 881 599 971.

Siège : Zone Europa, 9 rue Johannes Kepler, 64000 Pau.

Commercial : 06 49 47 49 64, contact@farmtek.fr. SAV : 07 69 60 69 85, sav@farmtek.fr. Site : farmtek.fr.

Article 1. Définitions

- « Vendeur » : la SAS FARMTEK.
- « Client » : toute personne physique ou morale qui commande auprès du Vendeur pour les besoins de son activité professionnelle, notamment agricole (exploitant, entreprise de travaux agricoles, société, coopérative…).
- « Devis » : proposition commerciale écrite du Vendeur, qui détaille les Produits et Services, leur prix et les conditions particulières de la commande.
- « Kit » : le kit d'autoguidage RTK Farmtek et ses composants (tablette, boîtier antenne, volant électrique, câbles, supports et accessoires).
- « Produits » : le Kit, ses composants, pièces et accessoires vendus par le Vendeur.
- « Services » : les interventions SAV, la mise en service, le Pack Assistance et le contrat d'assistance avec carte SIM.
- « Reprise » : le rachat par le Vendeur de l'ancien matériel du Client dans le cadre d'un échange, notamment le passage au système Android.

Article 2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de Produits et de Services conclues entre le Vendeur et des Clients professionnels, ainsi qu'aux opérations de Reprise. Elles constituent le socle de la négociation commerciale au sens de l'article L441-1 du Code de commerce.

Elles ne s'appliquent pas aux ventes à des consommateurs. En passant commande, le Client déclare agir pour les besoins de son activité professionnelle.

La location de matériel n'est pas couverte par les présentes CGV. Elle fait l'objet d'un contrat de location distinct.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit et préalable du Vendeur.

Article 3. Acceptation et modification des CGV

Les CGV sont communiquées au Client avec le Devis et sont consultables sur le site farmtek.fr. La signature du Devis par le Client vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le Vendeur peut modifier les CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du Devis.

Article 4. Commande

4.1 Devis

Toute commande fait l'objet d'un Devis. Le Devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

4.2 Formation de la commande

La commande est ferme lorsque le Vendeur a reçu le Devis signé par le Client et l'acompte prévu à l'article 6. Le Devis signé peut être transmis par e-mail à contact@farmtek.fr ou par courrier.

Le Vendeur peut refuser une commande pour un motif légitime, notamment en cas de litige antérieur avec le Client ou d'indisponibilité du matériel.

4.3 Modification et annulation

Toute modification de la commande après sa formation nécessite l'accord écrit du Vendeur. La commande ferme est définitive : le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation. En cas d'annulation par le Client, l'acompte versé reste acquis au Vendeur.

Le Vendeur peut annuler une commande en cas d'indisponibilité durable d'un Produit. Le Client en est informé par écrit et les sommes versées lui sont remboursées.

Article 5. Prix

Les prix sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA au taux en vigueur s'y ajoute.

Le prix applicable est celui du Devis signé. Les frais de livraison éventuels sont indiqués sur le Devis.

Le Vendeur ne facture aucun abonnement pour la correction RTK. Celle-ci est fournie gratuitement par le réseau Centipède, réseau tiers indépendant du Vendeur. Le Vendeur ne garantit pas la disponibilité ni la continuité de ce réseau.

Le Vendeur peut faire évoluer les spécifications techniques des Produits, à condition que ces évolutions n'altèrent pas substantiellement leurs performances.

En cas d'erreur manifeste de prix (prix dérisoire sans rapport avec la valeur réelle du Produit), le Vendeur peut annuler la commande et en informe le Client dans les meilleurs délais.

Article 6. Paiement

Un acompte de 50 % du prix total TTC est versé à la commande. Le solde est payé avant l'expédition des Produits, sauf paiement échelonné prévu au Devis. L'expédition est conditionnée à l'encaissement du solde.

Si un paiement échelonné a été convenu et qu'une échéance n'est pas respectée, le solde restant devient immédiatement exigible.

Les Produits et les interventions se paient par virement bancaire ou par chèque. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Les contrats d'assistance (article 13) sont facturés à la date de mise en service du Kit, puis à chaque échéance, mensuelle ou annuelle selon la formule choisie. Ils se paient par virement bancaire ou par chèque.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture (articles

L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

En cas de défaut de paiement, le Vendeur peut suspendre ou annuler la livraison, suspendre toute prestation en cours ou résilier la commande.

Article 7. Réserve de propriété et transfert des risques

Les Produits restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. Les risques de perte ou de détérioration sont transférés au Client au moment où il prend physiquement possession des Produits.

Article 8. Livraison

8.1 Délais

Les Produits sont préparés et emballés dans les locaux du Vendeur, puis livrés à l'adresse indiquée par le Client. Le délai de livraison est indiqué sur le Devis ou communiqué par le commercial, à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à annulation de la commande ni à indemnité, sauf accord écrit du Vendeur.

8.2 Réception

Le Client vérifie l'état et le contenu du colis à la livraison. Il refuse tout colis endommagé ou émet des réserves précises auprès du transporteur. Le Client confirme ses réserves au transporteur dans les 3 jours suivant la réception (article L133-3 du Code de commerce) et en informe le Vendeur.

En l'absence de réception plus de 10 jours après l'avis d'expédition, le Client contacte le Vendeur.

Article 9. Installation, mise en service et formation

L'installation est réalisée par le Client, en suivant les notices fournies. Le Vendeur n'intervient pas sur place. Une fois les branchements effectués, le Client convient avec le Vendeur d'un rendez-vous de mise en service à distance, incluse dans le prix du Kit : un technicien y réalise le calibrage du volant, les paramétrages du guidage et la vérification du système. Des formations à distance peuvent être proposées au Devis.

Lors de la mise en service, un technicien réalise le réglage et le calibrage du volant électrique, la vérification du bon fonctionnement de l'ensemble du système et les paramétrages nécessaires au guidage.

Le Vendeur propose des formations à l'utilisation du système, sur site ou à distance. Leur durée, leur contenu et leur prix sont fixés au Devis.

Article 10. Absence de droit de rétractation

Les ventes étant conclues entre professionnels, le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation. Toute commande ferme engage le Client et le Vendeur, et l'acompte versé n'est pas remboursable.

Article 11. Garanties

11.1 Garantie contractuelle Farmtek

Les Produits Farmtek sont garantis contre tout défaut de fabrication et de fonctionnement, dans des conditions normales d'utilisation, pendant :

- un an pour le matériel électronique ;
- trois ans pour les pièces plastiques (boîtiers non électroniques, support anti-rotation),

à compter de la date de livraison. Pendant cette période, après validation du défaut par son service technique, le Vendeur répare ou remplace gratuitement, à son choix, les éléments reconnus défectueux. Les frais d'expédition aller et retour restent à la charge du Client.

Cette garantie ne couvre pas :

- les dommages esthétiques (éraflures, rayures, bosses) ;
- les consommables ;
- les dommages causés par un accident, une utilisation abusive ou non conforme à la notice, l'eau, une inondation, un incendie ou toute autre cause extérieure ;
- les dommages causés par une intervention d'un prestataire non agréé par Farmtek ;
- les défauts dus à un montage ou une installation non conformes à la notice, ou au non-respect des consignes d'entretien ;
- les dommages dus à une surtension, la foudre, une immersion, un choc ou un produit corrosif ;
- l'usure normale, la perte ou le vol ;
- un mauvais paramétrage, volontaire ou accidentel ;
- les Produits modifiés sans l'autorisation écrite de Farmtek ;
- les dommages causés par des câbles, adaptateurs ou sources d'alimentation non fournis par Farmtek ;
- les défauts résultant d'un mauvais stockage, de la manutention ou du transport effectué par le Client.

Pour faire jouer la garantie, le Client signale le défaut par écrit dans un délai d'un mois après sa découverte, puis retourne le matériel selon la procédure SAV (article 12). Aucun échange ni remboursement n'est dû avant vérification par le service technique du Vendeur.

11.2 Garantie légale

Le Client bénéficie de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil). En cas de défaut reconnu par le Vendeur, son obligation se limite à la réparation ou au remplacement à l'identique du Produit, sans autre indemnité.

Article 12. SAV et interventions

Pour toute demande, le Client contacte le SAV au 07 69 60 69 85 ou à sav@farmtek.fr.

Pendant toute la durée de la garantie (article 11.1), qui court à compter de la date de livraison, la réparation ou le remplacement des éléments reconnus défectueux n'est pas facturé. En dehors de la garantie, toute intervention (réparation, déplacement, échange) est facturée aux tarifs en vigueur au jour de la demande. Le diagnostic n'est jamais facturé.

Tout retour de matériel nécessite l'accord préalable du Vendeur. Le Client renvoie le matériel à ses frais, dans son emballage d'origine ou équivalent, avec la fiche de retour fournie par le Vendeur, à : SAS FARMTEK, Zone Europa, 9 rue Johannes Kepler, 64000 Pau. Un matériel renvoyé sans accord préalable n'est ni traité ni retourné sans frais.

Hors garantie, un devis est établi après un diagnostic gratuit. Aucune réparation n'est engagée sans le bon pour accord du Client. Tout retour injustifié ou hors garantie peut donner lieu à une facturation forfaitaire de traitement et de transport.

Le Vendeur peut aussi proposer une intervention sur site, avec facturation éventuelle de frais de déplacement et d'intervention.

En cas de mauvaise utilisation, de non-respect des consignes techniques ou de modification non autorisée du matériel ou du logiciel, le Vendeur peut refuser la prise en charge, y compris pendant la garantie, et

facturer les frais engagés.

Hors garantie et sans contrat d'assistance, toute intervention se fait sur rendez-vous et est facturée au temps passé, par demi-heure, selon la grille en vigueur à la date de l'intervention. À la date des présentes :

- 30 premières minutes d'intervention : 70 € HT ;
- 1 heure d'intervention : 120 € HT ;
- au-delà d'une heure, par demi-heure supplémentaire : 60 € HT ;
- prise en main d'un matériel acheté d'occasion à un tiers : 120 € HT.

Article 13. Contrats d'assistance

Le Vendeur propose, en option, deux contrats d'assistance :

- le Pack Assistance, à 99 € HT par an ou 9,99 € HT par mois, qui donne droit à une assistance téléphonique illimitée ;
- le contrat d'assistance avec carte SIM, à 139 € HT par an ou 13,99 € HT par mois, qui comprend l'assistance téléphonique illimitée et la fourniture de la carte SIM.

Ces contrats portent uniquement sur le support technique. Ils ne conditionnent pas l'accès à la correction RTK, qui reste gratuite (article 5). Avec un contrat d'assistance, aucun appel n'est facturé, que le problème vienne du Kit ou de son utilisation.

Le Client souscrit en signant le bulletin de souscription. Chaque contrat démarre à la date de mise en service du Kit et est conclu pour une durée d'un an, quel que soit le mode de paiement choisi (annuel ou mensuel). Il est reconduit tacitement par périodes d'un an, sauf résiliation par écrit (e-mail ou courrier) par l'une des parties avant la date d'échéance.

Article 14. Reprise de matériel et passage au système Android

Lors d'un passage au système Android, le Vendeur reprend l'ancien matériel du Client. Le prix de l'échange figure sur le Devis. Il dépend de la version de Windows de l'ancienne tablette, de son état de fonctionnement et du type de volant (Bluetooth ou filaire).

Le Client renvoie l'ancien matériel après avoir reçu l'e-mail du Vendeur l'informant que son nouveau Kit est prêt à être expédié. Il renvoie l'ensemble du matériel listé sur le Devis, à l'exception du volant s'il est en version Bluetooth, qu'il conserve. Il joint au colis la fiche de retour matériel fournie par le Vendeur, remplie avec le motif « Reprise ». Le Vendeur expédie le nouveau Kit dès réception de l'ancien matériel.

Les frais d'envoi de l'ancien matériel au Vendeur sont à la charge du Client.

Si l'état du matériel reçu ne correspond pas à celui déclaré par le Client, notamment une tablette déclarée en état de marche qui ne fonctionne pas, le Vendeur en informe le Client et applique le tarif correspondant à l'état constaté.

Le matériel repris devient la propriété du Vendeur à sa réception. Les données de l'ancienne tablette ne sont pas transférées sur la nouvelle : il appartient au Client de conserver, avant l'envoi, les informations dont il a besoin.

Article 15. Responsabilité et utilisation

Le Kit est un système d'aide à la conduite. Le conducteur reste responsable de la conduite et de la surveillance permanente du tracteur, ainsi que du respect du Code de la route et des règles de sécurité.

Le fonctionnement du système nécessite une connexion internet sur la tablette. Si le partage de connexion du Client n'offre pas un débit suffisant, il lui appartient de souscrire un abonnement mobile ou le contrat d'assistance avec carte SIM.

Le Client utilise le Kit conformément à sa destination agricole, à la notice et aux recommandations du Vendeur, et ne le modifie pas sans son accord écrit.

La précision du guidage dépend de la qualité du signal GNSS et de la correction RTK, qui peuvent être dégradées par l'environnement (obstacles, conditions atmosphériques, couverture réseau). Le Vendeur ne peut être tenu responsable d'une perte de précision due à ces facteurs extérieurs.

La responsabilité du Vendeur est limitée aux dommages matériels directs causés par un défaut avéré du matériel, dans la limite du montant de la commande payée. Elle exclut les dommages indirects ou immatériels, notamment les pertes d'exploitation ou de récolte.

Article 16. Force majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un manquement à ses obligations causé par un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment le blocage des transports ou des approvisionnements, les catastrophes naturelles, les incendies, les pannes des réseaux de télécommunication, les pandémies. La partie concernée en informe l'autre sans délai. Si l'empêchement dure plus de six mois, chaque partie peut résilier le contrat par écrit.

Article 17. Données personnelles

Le Vendeur collecte les données nécessaires au traitement des commandes, à la livraison, au SAV et à la relation commerciale, y compris les données personnelles des interlocuteurs du Client. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'elle exerce par e-mail à contact@farmtek.fr. Le détail figure sur la page « Mentions légales et politique de confidentialité » du site farmtek.fr.

Les données de géolocalisation sont utilisées uniquement pour le fonctionnement du guidage RTK. Les données agricoles du Client ne sont pas conservées par le Vendeur sans son accord explicite.

Article 18. Propriété intellectuelle

Les logiciels, l'application, les textes et les images fournis par le Vendeur restent sa propriété exclusive. Le Client dispose d'un droit d'utilisation limité au fonctionnement du Kit. Toute reproduction, modification ou diffusion sans l'accord écrit du Vendeur est interdite.

Article 19. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français et rédigées en langue française.

En cas de litige, le Client contacte d'abord le Vendeur pour rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif aux présentes CGV, à leur interprétation ou à leur exécution est porté devant les tribunaux de Pau.